

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<https://www.jeunesmagistrats.fr/v2/Les-metiers-de-la-justice.html>

Les métiers de la justice recrutent : faites entrer les témoins !

- Nos activités - Education Civique -



Date de mise en ligne : mercredi 14 février 2018

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

Vous trouverez ci-dessous un extrait de l'article "Les métiers de la justice recrutent : faites entrer les témoins !" (consultable sur le site "letudiant.fr") et le témoignage d'un membre de l'AJM sur ses premières années de fonction.

"Durant trois ans, j'ai exercé la fonction de juge des enfants comme premier poste dans un petit tribunal à Auxerre. Depuis cette année, je suis substitut du procureur pour l'un des plus grands tribunaux de France." Thomas adore son métier de magistrat, qu'il a envisagé dès le collège. Après avoir été magistrat du siège (juge), il est désormais "parquetier" ou magistrat du parquet. "Je décide des suites à donner quand un délit grave ou un crime est commis. À l'audience, je représente la société et requiers une peine contre les prévenus. Enfin, je suis chargé de faire exécuter les peines. C'est un métier de prise de décision en temps réel, on est en lien permanent avec les enquêteurs."

Son bac L option théâtre en poche, Thomas entre en 2006 à l'IEP d'Aix-en-Provence avec le projet de réussir le concours d'entrée à l'ENM (École nationale de magistrature) à Bordeaux. "Les candidats issus des instituts d'études politiques ont de bons résultats au concours", justifie le magistrat. Reçu, il effectue sa rentrée à l'ENM en janvier 2012 pour 31 mois de formation rémunérée (2.093 Euros brut). "À Bordeaux, nous recevons six ou sept mois de formation théorique, mais nous effectuons surtout des stages pratiques en juridiction pour exercer toutes les fonctions." À l'issue de leur formation, les futurs magistrats sont classés. Ils passent des épreuves théoriques. Leurs stages donnent lieu à des évaluations sur trois fonctions : substitut, juge aux affaires familiales et président de tribunal correctionnel. Puis ils doivent encore passer des épreuves de fin de stage comme rédiger un réquisitoire et passer un grand oral avant d'entrer en fonction.

"À Lyon, les audiences sont souvent plus compliquées que prévu, des urgences tombent...", confie Thomas qui savoure la diversité des fonctions et des tâches de magistrat. "Mais dans un petit tribunal comme celui d'Auxerre, les problématiques étaient multiples et il m'arrivait de remplacer des collègues. Dans tous les cas, c'est stimulant : la journée ne se déroule jamais comme prévu/ !" Après trois ans comme juge des enfants, Thomas s'oriente donc pour devenir substitut du procureur : ce magistrat du parquet est soumis à une plus forte relation hiérarchique car placé sous l'autorité directe du ministre de la Justice. "Mais magistrat du siège ou du parquet, pour exercer avec plaisir ce métier, vous ne devez pas avoir peur de conditions de travail dégradées et d'une charge de travail extrêmement lourde : 50 à 60 heures par semaine dans mon cas", prévient Thomas qui garde intact son enthousiasme. Travailler le week-end et assurer des permanences... ces contraintes ne l'effraient pas.

<http://www.letudiant.fr/metiers/les...>